

# LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

image not found or type unknown

La , qu'est-ce que c'est ?

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation l'article L. 841-5 qui crée *“une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention”*.

Cette contribution est versée annuellement par les étudiants, au CROUS et est ensuite répartie entre les établissements publics d'enseignement supérieur et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous).

**Sur les 100€ collectés (montant 2023) par le CROUS, l'Université bénéficie d'un versement à hauteur de 45€ par étudiant inscrit en formation initiale, puis d'un versement complémentaire.**

## À quoi sert la CVEC ?

La réglementation prévoit que la CVEC est destinée à abonder :

- d'une part le Fonds de Solidarité et de Développement de la Vie Étudiante (30%).
  - 70% pour le financement des initiatives / projets étudiants : les étudiants et associations étudiantes souhaitant déposer des projets peuvent contacter [le Bureau de la Vie étudiante](#) ;
  - 30% pour le financement du volet social.
- d'autre part le budget du [service de Médecine Préventive Universitaire](#) (15%).
- Ainsi qu'à financer des projets portant sur les thématiques 5 suivantes (circulaire 2019-029 du 21 mars 2019)

- Santé des étudiants : prévention et accès aux soins,
- Accompagnement social des étudiants, incluant le développement associatif,
- Pratique sportive des étudiants et activités de bien-être,
- Art et culture,
- Accueil des étudiants

**L'université de Rouen Normandie lance chaque année, auprès des composantes, directions et services des appels à projets sur ces 5 thématiques.**

L'URN, ayant par ailleurs, obtenu le label DDRS, ces projets doivent, dans la mesure du possible intégrer une dimension développement durable.

[Note appel à projets 2024](#)

**Les étudiants et associations étudiantes peuvent se rapprocher des composantes pour leur proposer des projets.**

L'URN s'est dotée d'une commission CVEC composée de 18 membres, elle se réunit pour étudier les projets financés, valider la répartition des crédits et créer du lien entre les porteurs de projets. Pour en connaître la composition : [cliquez sur ce lien](#) (PDF).

Ces projets sont ensuite votés en CFVU.

Un bilan de l'utilisation de la CVEC est présenté chaque fin d'année civile en CFVU et au Conseil d'administration.

**400 projets ont été financés à ce jour, certains ont vocation à être pluriannuels.**

- [Projets 2019 \(pdf\)](#)
- [Projets 2020 \(pdf\)](#)
- [Projets 2021 \(pdf\)](#)
- [Projets 2022 \(pdf\)](#)
- [Projets 2023 \(pdf\)](#)

## **Quelques exemples de projets financés en 2023**

## **Distributions de culottes menstruelles**

Pour la deuxième année consécutive, le pôle social du Bureau de la vie étudiante a proposé des distributions gratuites de culottes menstruelles. Cette offre était disponible sur inscription pour tous, et les distributions se sont déroulées sur tous les sites de l'Université.

## **Campus en scène**

En septembre, l'Université a organisé le mois *Bienvenue à l'Université !* dans le but d'accueillir au mieux ses étudiants. Pour clôturer cet événement le SUAPS et le Bureau de la Vie Etudiante ont proposé à tous les étudiants de l'URN de participer à « Campus en Scène » sur la presqu'île Rollet à Rouen.

Color run, DJ set et village de l'engagement étudiant s'y étaient donnés rendez-vous ! Le plaisir et la bonne humeur ont primé sur la performance pour finir ce mois de « Bienvenue ! » en couleurs.

## **Sur tous les campus**

- Licence picto access : des pictogrammes pour illustrer l'accessibilité
- Aménagement d'espace de convivialité, notamment à la Maison des Langues

## **Des projets portés par la direction de la culture**

- [Ateliers de pratiques arts vivants](#)
- [Ateliers de pratiques arts visuels](#)

Publié le : 2021-12-17 16:33:47